

Délibération N° DE 2024_038

OBJET :

Délibération sur le compte financier unique - LES HAUTS DE SALMIECH 2023 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-011 COMPORTANT UNE ERREUR AU NIVEAU DES VOTES

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée convoquée le 15 mars 2024, s'est réunie en session ordinaire en salle de réunions, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (10) : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Simon FOURNIER (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur René CLUZEL ()

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Monsieur Simon FOURNIER ()

Objet : Délibération sur le compte financier unique - LES HAUTS DE SALMIECH 2023 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-011 COMPORTANT UNE ERREUR AU NIVEAU DES VOTES

Le conseil municipal, réuni et présidé par LABIT JEAN-PAUL, délibérant sur le compte FINANCIER UNIQUE de l'exercice 2023, dressé par LABIT JEAN-PAUL, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte FINANCIER UNIQUE, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 940,72	0,00	201 808,94	0,00	215 749,66	0,00
Opérations exercice	6 808,01	13 940,73	13 940,73	0,00	20 748,74	13 940,73

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024

Date de réception de l'AR: 04/06/2024

012-211202551-DE_2024_038-DE

A G E D I

DE_2024_038

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Total	20 748,73	13 940,73	215 749,67	0,00	236 498,40	13 940,73
Résultat de clôture	6 808,00		215 749,67		-222 557,67	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	6 808,00	0,00	215 749,67	0,00	-222 557,67	0,00
Résultat définitif	6 808,00		215 749,67		-222 557,67	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte FINANCIER UNIQUE relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote :
Pour : 10
Contre : 0
Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à SALMIECH

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER ()
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024
Date de réception de l'AR: 04/06/2024
012-211202551-DE_2024_038-DE
A G E D I

DE_2024_038